

## RÉUNION DU 5 OCTOBRE 2012

L'an deux mille douze, le cinq octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HUNAUULT Marco, Maire.

*Date de convocation* : le 26 septembre 2012

*Etaient présents* : M. FOULONNEAU, Mme DENIS, MM. BONNEROT, PRIEUR, BOURGEOU, MMmes MENAGER, DESCHAMPS, M. CHASLERIE, MMmes PITON, NOPPE.

*Absents excusés* : Mme LEBRETON, M. ROSAIRE, M. BARBOT, M. BARON

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme PITON

*Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :*

- SICTOM Convention participation : Analyse des boues et suivi agronomique des sols
- Le Conseil accepte à l'unanimité de délibérer sur le sujet*

### DÉLIBÉRATIONS

#### 1. LOGEMENTS COMMUNAUX

Conformément aux textes Mme PITON a quitté la salle.

##### a) 5, rue Neuve libéré le 15 octobre

M. le Maire informe le Conseil que Monsieur PITON Noam a donné congé du logement 5, rue Neuve. Il précise que Monsieur PITON Tony a déposé le 30 août 2012 une demande de logement.

Le Conseil Municipal, considérant :

\* qu'il est au devoir d'une bonne administration de tirer tout le parti possible des propriétés communales,

\* que le logement sis 5, rue Neuve sera libre à la location , à compter du 15 octobre 2012,

DECIDE de louer à Monsieur PITON Tony à compter du 15 octobre 2012, le logement sis 5, rue Neuve, comprenant :

au rez-de-chaussée un salon – séjour – cuisine - salle de bain – WC – chambre et à l'étage une chambre.

La location mensuelle de la partie habitation avec la courette est fixée à 350 € en accord avec le locataire.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire ou à un des adjoints pour signer le bail à conclure avec Monsieur PITON Tony.

##### b) 6 bis Place de la Mairie libéré le 15 octobre

M. le Maire informe le Conseil que Monsieur PITON Tony a donné congé du logement 6 Bis Place de la Mairie au 15 octobre 2012. Il précise que Monsieur DELEPINE Ludovic a déposé le 11 septembre 2012 une demande de logement.

Le Conseil Municipal, considérant :

\* qu'il est au devoir d'une bonne administration de tirer tout le parti possible des propriétés communales,

\* que le studio au rez-de-chaussée du bâtiment sera libre à la location après travaux, à compter du 15 novembre 2012,

DECIDE de louer à Monsieur DELEPINE Ludovic à compter du 15 novembre 2012, le logement sis au rez-de-chaussée 6 bis, Place de la Mairie, comprenant :

- une pièce à vivre de 35,75m<sup>2</sup>, une cuisine, une salle de bain, WC ;

- dépendance : un appentis.

La location mensuelle de la partie habitation avec l'appentis est fixée à 280 € en accord avec le locataire.

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs au Maire ou à un des adjoints pour signer le bail à conclure avec Monsieur DELEPINE Ludovic.

## 2. DEMANDE DE SUBVENTION RESERVE PARLEMENTAIRE

### Aménagement Carrefour du cimetière rue du Puits Guillet

Lors du Conseil Municipal en date du 25 février 2011, le Conseil Municipal a validé le projet d'aménagement de la traversée d'agglomération (R.D. n° 108 et n° 308).

L'objectif est de sécuriser et de faciliter le fonctionnement urbain en tenant compte des éléments suivants :

- Améliorer la sécurité routière ;
- Faciliter et sécuriser les cheminements piétons et cyclables ;
- Faciliter l'accès des riverains à leur habitation ;
- Assurer la cohérence des traversées par un traitement qualitatif des espaces.

Monsieur le Maire expose le plan de financement des séquences de l'entrée Sud route de Cheffes au Carrefour rue Neuve / rue du Puits Guillet .

*Les travaux sont estimés à 196 873,55 € HT :*

47 904,25 € HT Entrée Sud route de Cheffes

75 574,80 € HT Rue du Puits Guillet

73 394,50 € HT Carrefour rue Neuve / Rue du puits Guillet

*Les dépenses 196 873,55 € HT seront financées par :*

Le Conseil général 20 % : 39 374,71 €

Autofinancement : 157 498,84 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- **confirme** le lancement des opérations d'aménagement de la traversée d'agglomération du carrefour du cimetière à l'entrée Sud de Cheffes

- **valide** le plan de financement ci-dessus.

- **mandate** le Maire pour solliciter la subvention au titre de la Réserve Parlementaire.

## 3. CENTRE DE GESTION NOUVELLE CONVENTION PAYE suite liaison extranet

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la Commune adhère au service paye du Centre de gestion depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1992.

Il précise que les calculs des traitements et rappels étaient réalisés au vu des fiches navettes renseignées par la Mairie.

A compter du 20 octobre prochain les fiches navettes seront supprimées, la saisie des données de paye se fera sur l'extranet CDG49.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

ACCEPTÉ la nouvelle convention à intervenir entre le Centre de Gestion et la Commune.

AUTORISE Monsieur HUNAUT Maire ou un de ses adjoints à signer la convention.

## 4. TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Le conseil municipal DECIDE d'instituer le taux de 1,5 % sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'État chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1<sup>er</sup> jour du 2<sup>ème</sup> mois suivant son adoption.

## SICTOM : ETUDE ET SUIVI DES BOUES DE STATIONS D'EPURATION

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'un marché a été lancé par le Sictom Loir et Sarthe pour l'étude et le suivi des boues de stations d'épuration pour 11 communes intéressées et pour la Communauté de communes Loir et Sarthe pour Tiercé.

➔ Lagunes : La Chapelle St Laud (Bourg), Marcé, Sermaise

➔ Stations à boues activées : Champigné, Chateauneuf sur Sarthe, Contigné, Durtal, Jarzé, Juardeil, Les Rairies, Seiches sur Le Loir, Tiercé (Communauté de Communes Loir et Sarthe)

Le comité syndical, lors de sa séance du 7 juillet 2012, a donné tous pouvoirs à son Président, après avis du bureau, pour retenir le bureau d'études.

Le bureau, lors de sa réunion, a émis un avis favorable pour retenir le bureau d'études SG Environnement.

Il a donc été établi un projet de convention afin de répartir le coût entre les communes et la communauté de communes Loir et Sarthe pour les stations à boues activées et de faire payer le coût réel de l'étude pour les communes en lagunage.

Le montant de l'étude s'élève à :

➤ **pour les stations à boues activées**

▪ 12 211,16 € TTC pour l'année 2013

▪ 12 211,16 € TTC pour l'année 2014

- 12 211.16 € TTC pour l'année 2015

correspondant à l'analyse des boues et au suivi agronomique des sols pour le recyclage en agriculture des boues de stations d'épuration.

➤ **pour les communes en lagunage** : forfait à payer à la remise du dossier complet.

➔ **Option 1 : remise à jour de l'étude préalable**

- ✓ tranche de 0 à 20 ha 1 267.76 € TTC
- ✓ tranche de 20 à 40 ha 2 535.52 € TTC

L'actualisation comporte l'ensemble des éléments inscrits dans l'étude préalable, à savoir :

- Le descriptif de l'exploitation agricole,
- Le diagnostic des charges de pollutions des effluents d'élevage,
- Les références des parcelles intégrées au plan d'épandage,
- L'étude des sols et des contraintes d'épandage des nouvelles parcelles,
- La cartographie informatique de ces nouvelles parcelles,
- Des analyses de sol permettant de caractériser le secteur,
- La lettre d'intention de l'utilisateur

➔ **Option 2 : conception d'une étude préalable d'épandage**

- ✓ surface entre 0 et 50 hectares 2 368.08 € TTC
- ✓ surface entre 0 et 100 hectares 2 846.48 € TTC
- ✓ surface entre 0 et 150 hectares 3 324.88 € TTC

La prestation concerne :

- La récupération d'informations concernant le site et la station,
- La prise d'un échantillon de boues et la réalisation d'une analyse complète sur cet échantillon,
- La recherche de ou des utilisateurs de boues,
- L'inventaire des parcelles mises à disposition (référence, localisation,...)
- L'étude des contraintes sur les parcelles disponibles (distances d'isolement, étude des sols,...)
- Des analyses de sol avec métaux lourds sur les parcelles devant recevoir les épandages,
- La signature d'un accord par l'agriculteur pour les épandages (suivi de la convention)
- La rédaction d'un dossier d'étude préalable au plan d'épandage.

La participation des communes et de la communauté de communes Loir et Sarthe sera demandée au mois d'octobre de l'année n+1

Le Conseil Municipal à l'unanimité

- 1- donne son accord
- 2- autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir à cet effet.

## PROJET

### 5. Mme JARRY Muriel DEMANDE UNE AIDE FINANCIERE POUR FORMATION BAFA

Monsieur le Maire informe le Conseil que Madame JARRY Muriel souhaite suivre une formation d'animateur BAFA. Le prix de la formation s'élève à 549 €.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de prendre en charge la formation de Mme JARRY.

## INFORMATIONS

### 6. SIEMML : Programme FIPEE 21

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les aides qui ont été accordées aux Communes dans le cadre du programme FIPEE 21.

Il précise qu'il n'y aura pas en 2013 de travaux de rénovations sur le parc éclairage public.

### 7. CHAUDIERE BOIS

Monsieur le Maire présente au Conseil le devis de l'Entreprise ATCS pour la surélévation du silo à bois déchiqueté. Le devis s'élève à 11 936,08 € TTC.

### 8. TRAVAUX RUE DES CHARDONNETS

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint informe le Conseil que la SAUR réalisera à partir de la 41<sup>ème</sup> semaine le changement des branchements au réseau d'eau potable des habitations sises rue des Chardonnerets. La travaux communaux de réfection des trottoirs seront réalisés ensuite.

## **9. VILLES ET VILLAGES REMARQUABLES / CAUE**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la mise en valeur esthétique dans le cadre du dispositif des Villes et Villages Remarquables de l'Anjou, doit être validé par le CAUE. Il propose de présenter le dossier à M. DUCOS du CAUE lors d'une réunion en Mairie.

## **10. COMMUNAUTE DE COMMUNES DU HAUT ANJOU**

Madame MENAGER Conseillère Municipale présente au Conseil un compte rendu de la réunion du 20 septembre 2012.

## **11. SIAEP Chateauneuf - Juvardeil**

Monsieur FOULONNEAU Maire Adjoint présente au Conseil un compte rendu de la réunion du 24 septembre 2012. L'affermage a été attribuée à la SAUR pour 8ans.

## **12. ASSOCIATION DES VILLAGES DE CHARME**

Monsieur le Maire confirme la visite de M. RETIF Président des Villages de Charmes le 16 octobre 2012 à 15 heures.

## **13. FINANCES**

Une réunion de la Commission Finances en présence de Mme GODEFROY est fixée au mardi 13 novembre à 16 h à la Mairie.

## **14. OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS (ONAC)**

Monsieur le Maire informe le Conseil que l'Office National des Anciens Combattants a accordé une subvention de 400 € pour la restauration du Monument aux Morts.

## **15. VILLES ET VILLAGES FLEURIS Remise des prix le 11 octobre**

## **16. 4<sup>ème</sup> FETE DU LIVRE ET DE LA B.D. le 7 octobre**

## **17. MARCHE DU GOUT ET DES SAVEURS le 14 octobre**

## **18. UNE PETITE MARCHE POUR LA NATURE le 20 octobre**

## **19. LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 novembre est reportée au 9 novembre**

## **20. CONGRES DES MAIRES du 20 au 22 novembre**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **VŒUX DU CONSEIL MUNICIPAL**

La cérémonie des vœux du Conseil Municipal aura lieu le vendredi 11 janvier 2013 à 18h30.

### **SMIA**

L'assemblée générale se tiendra le 11 octobre 2012 à 10h à ANGERS.

### **CRATEAS CHAMBRE D'AGRICULTURE**

Une réunion d'information sur les enjeux pour l'agriculture locale est prévue le lundi 15 octobre à 20h30 à Champigné.

### **HABITATION 6 RUE DES NOIRETTES**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il a rencontré M. JEAN futur propriétaire de l'immeuble sis au 6 rue des Noirettes. M. JEAN souhaitait connaître les projets communaux autour de la propriété.